

Déclaration liminaire des représentants de LA FSU (SNES, SNEP et SNESup)

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs
Chers Collègues,

La CAPA pour la promotion à la hors classe des professeurs agrégés sera pour nous l'occasion de souligner l'absence de perspectives à plus ou moins brève échéance, pour les collègues de voir leur traitement revu à la hausse.

Puisqu'on prévoit de reconduire le gel du point d'indice jusqu'en 2017, on va porter à sept ans la période de stagnation des salaires. Si on ajoute l'augmentation de certains prélèvements sociaux et la hausse du coût de la vie, c'est bien une baisse de pouvoir d'achat programmée qui frappe les fonctionnaires et parmi eux les enseignants, en période de crise des recrutements.

Rappelons que la France arrive au 22^{ème} rang des pays de l'OCDE avec des traitements qui se situent à 83% du salaire moyen en Europe pour des enseignants et des personnels d'éducation, pour la plupart à BAC + 5.

La promotion à la hors classe reste ainsi la dernière chance de revalorisation du traitement pour les collègues en fin de carrière. Le recul de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation du nombre de trimestres exigibles pour percevoir une pension à taux plein rendent primordial cet avancement de grade.

Hélas, ses modalités d'application font qu'on ne constate une réelle progression de l'INM que lorsque l'on atteint l'équivalent de 4 ans d'ancienneté au 11^{ème} échelon de la classe normale.

Il y a donc comme un paradoxe à proposer cette promotion à des collègues qui n'en tireront aucun bénéfice immédiat. Autant donner une médaille en chocolat à celui qui s'est distingué par ses qualités et son implication professionnelle. Alors, évitons de gâcher des opportunités en distribuant les avis « TF » et « Exceptionnel » à des collègues encore jeunes, réputés méritants, qui bien notés avancent déjà au grand choix en brûlant les étapes et réservons-les à ceux pour qui ils seront d'un profit immédiat.

A cet effet, le SNES et les syndicats de la FSU proposent une bonne fois pour toutes de bien distinguer, de déconnecter en quelque sorte, l'évaluation des pratiques de l'enseignant et l'avancement de sa carrière et demandent que l'on renvoie les personnels d'inspection et de direction à leurs seules missions de formation, de conseil, d'accompagnement, d'organisation des services ou d'administration des EPLE pour qu'ils n'influencent plus par la notation le déroulé de carrière des professeurs.

La note de service 0213-207 du 20/12/2013 insiste sur la nécessité de considérer **les états de service de tous les collègues et en priorité des collègues en fin de carrière.**

De nombreux points, cités ci-après, nous semblent aller dans ce sens :

- Vous veillerez en conséquence à reconnaître les mérites des professeurs agrégés **les plus expérimentés** et les plus qualifiés. Vous porterez une attention particulière à **l'examen des dossiers des professeurs agrégés** qui, ... **ont parcouru l'ensemble des échelons de la classe normale** [...]
- L'expérience professionnelle d'un enseignant s'apprécie en tout premier lieu par référence à son parcours de carrière. À cet égard, **l'ancienneté de carrière, ...est un critère pertinent d'appréciation de la valeur professionnelle** [...]
- L'évaluation du parcours professionnel doit être globale et s'appuyer sur la manière de servir [...] **au long de son parcours professionnel.**

- **Certains parcours professionnels peuvent être valorisés en raison de leur richesse ou de leur diversité** (exercice dans plusieurs niveaux d'enseignement, spécificité du poste occupé, mobilité géographique, fonctionnelle, voire disciplinaire, etc.).
- Il se fonde sur une **évaluation du parcours professionnel** de chaque promu, mesurée **sur la durée de la carrière**, et englobe l'ensemble des critères de la valeur professionnelle [...] Il se distingue donc de la procédure de notation qui a un caractère annuel. [...]
- Vous veillerez à examiner avec **attention les enseignants dont la carrière est la plus avancée et qui ont atteint le dernier échelon de la classe normale de leur corps, afin que leur parcours et leur investissement tout au long de leur carrière puissent être reconnus par un accès légitime au grade d'avancement de leur corps**. Dans cet esprit, vos propositions devront comprendre **la totalité des enseignants qui ont atteint le dernier échelon de la classe normale depuis au moins 4 ans**, et dont vous aurez jugé les mérites suffisants pour leur attribuer une appréciation au moins « Très honorable ».

Nous avons été surpris que le 24 janvier 2014, la note de Monsieur le recteur ne retienne que les références aux collègues méritants les moins avancés dans la carrière.

Les notateurs qui évaluent en accord avec les directives rectorales n'ont pas pris, de ce fait, toute la mesure des orientations de la note ministérielle (l'ont-ils seulement lue ?). D'où la publication à la hâte, en dernière minute (il y a 4 jours) d'un correctif pour redéfinir la liste des proposés et redresser les entorses aux injonctions du ministre.

Nous demanderons donc à l'avenir la tenue d'un GT avant CAPA pour analyser la note de service du ministère et participer à l'élaboration de la synthèse qu'en proposeront les services académiques car cette note de service ministérielle, publiée au BO, est arrêtée après discussions et négociations entre les représentants de l'État et les élus des organisations syndicales mandatées par les personnels et il convient d'en respecter l'esprit.

Et puisqu'il est expressément question de porter une appréciation sur l'intégralité de la carrière des collègues et non sur les derniers mois écoulés, nous contestons les avis « réservé » de certains chefs d'établissement et les dénonçons comme hors-la-loi car contraires au texte et à la consigne du ministre d'évaluer un parcours professionnel complet.

Nous prendrons à titre d'exemple les mesures de rétorsion injustifiées dont est victime un collègue, membre de cette Capa, dont nous ne citerons pas le nom mais que tous reconnaîtront puisqu'il arrive bon dernier au barème sur cette liste, malgré une carrière irréprochable dans son ensemble et des appréciations pour la plupart élogieuses.

A ce propos le SNES sollicitera une audience auprès de Monsieur le Recteur ou de Monsieur le Secrétaire Général pour tirer au clair certains éléments de ce dossier, rétablir des vérités et lever des doutes reposant sur de regrettables malentendus.

Merci de votre attention.